

Communication en Conseil des Ministres du 30 août 2006

Relative au bilan des pôles de compétitivité

**Présentée par François Loos , ministre délégué à l'Industrie
et Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire.**

La politique des pôles de compétitivité vise à stimuler l'innovation et accroître la compétitivité des entreprises présentes en France pour leur permettre de créer de la richesse et des emplois. C'est une politique industrielle et d'aménagement du territoire novatrice qui vise à s'appuyer sur la proximité et la solidarité territoriale pour rapprocher enseignement supérieur, recherche publique et entreprises. Elle s'inscrit dans les efforts de la France, en cohérence avec la stratégie européenne de Lisbonne, pour relever son effort national de R&D à hauteur de 3% du PIB.

Un an après la labellisation des pôles de compétitivité, ceux-ci sont pleinement opérationnels et les objectifs fixés sont largement atteints.

1. Tous les pôles de compétitivité sont aujourd'hui opérationnels

L'appel à projets pour la création des pôles de compétitivité avait suscité une mobilisation exceptionnelle des acteurs économiques et académiques avec 105 projets déposés. Cet élan témoignait de la diversité des domaines d'excellence de l'économie française et de la nécessité de promouvoir la compétitivité des territoires en prolongeant cette dynamique.

Le comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (CIACT) a pris acte de la qualité de cet engagement des acteurs économiques et labellisé 66 pôles de compétitivité dont 16 pôles mondiaux ou à vocation mondiale.

Dès la fin 2005, l'ensemble des contrats cadres des pôles de compétitivité ont été validés, ce qui montre la qualité du partenariat local qui s'est organisé autour de chaque pôle.

La mise en place des structures de gouvernance a joué un rôle déterminant dans la phase de démarrage, pour le rapprochement des membres du pôle et l'émergence et le choix des projets de R&D stratégiques. Ces structures permettent en outre de s'assurer que les PME, représentées quasi-systématiquement au conseil d'administration, participent effectivement à la définition de la stratégie du pôle.

Les pôles ont opté pour des structures de gouvernance légères (3 à 4 personnes en moyenne) dont les moyens (650 000 € par an en moyenne) servent différentes missions : communication, intermédiation entre les membres du pôle, recherche de partenariats avec d'autres pôles, appui au montage de projets, recherche de financements, recherche de partenaires internationaux, veille, transfert de technologie et évaluation.

La dynamique engagée dans chaque pôle a d'ores et déjà permis un décloisonnement des rapports entre entreprises et centres de recherche. Ce décloisonnement restera une priorité d'action forte des pôles vu le nombre de participants activement engagés : un pôle de compétitivité regroupe en moyenne 15 organismes de recherche et 77 entreprises, avec des variations très fortes suivant la spécificité de chaque cas (de quelques dizaines à plusieurs centaines d'entreprises).

2. Les moyens financiers publics annoncés sont mis en place selon le rythme prévu

La politique des pôles de compétitivité a été dotée de moyens importants, puisque la part de l'Etat s'élève à 1,5 milliard d'euros sur trois ans. L'essentiel de ces moyens est alloué au financement des projets de R&D, élément central de la dynamique des pôles.

Au total, 540M€ de financements par l'Etat et les agences ont été recensés : 230M€ sur le budget de l'Etat pour les aides à la R&D, et 310M€ pour les agences (80M€ de l'AII, 200M€ de l'ANR et 30M€ d'Oseo Anvar¹) ; chacune des agences a signé une convention avec l'Etat pour préciser ses modalités de participation aux pôles.

Le financement sur le budget de l'Etat des projets de R&D fait l'objet d'une procédure simplifiée grâce au regroupement au sein d'un fonds unique avec une procédure unique autour de 3 appels à projets par an, des financements des ministères de l'Industrie, de la Défense, de l'Agriculture, de l'Equipeement, de la Santé et de l'Aménagement du territoire.

Parallèlement, le gouvernement travaille à la mise en place opérationnelle des dispositifs d'aides financières zonées prévus par la loi de finances pour 2005, avec, notamment, la définition pour chaque pôle d'une zone de R&D, destinataire d'avantages spécifiques. Cette politique de zonage est essentielle car elle donne une identité géographique forte aux pôles et encourage les synergies de proximité propres aux « clusters ».

Cet effort financier de l'Etat a eu un effet d'entraînement important sur les collectivités territoriales. Elles ont indiqué leur intention d'abonder à hauteur de 100 M€ les financements de l'Etat aux projets retenus dans le cadre des appels à projet du fonds unique.

L'ensemble de ces financements bénéficient pour une large part aux PME. Les résultats des appels à projets du fonds unique de compétitivité montrent une forte présence des PME qui assurent le rôle de chef de file dans près de 30 % des projets retenus.

Enfin, au-delà des aides financières, la mobilisation de l'ensemble des établissements publics œuvrant dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur et du développement économique représente une contribution essentielle au succès des pôles de compétitivité.

3. Le premier bilan des projets de R&D montre l'effet de levier de ces aides : les projets soutenus représentent 1,8 milliards d'euros

A ce jour les deux appels à projets du fonds unique de 2006 et celui de 2005 ont permis de soutenir 165 projets qui représentent un montant de dépenses de R&D de 1,5 milliards d'euros et 4 000 chercheurs, et un financement public de 500M€ dont 230M€ par l'Etat. Les appels à projets de l'ANR réalisés en 2005 ont permis le financement de 330 projets de recherche partenariaux public-privé ou amont représentant un montant global de 265M€, dont 202M€ d'aide publique. D'après les premières projections, le soutien de l'ANR en 2006 aux pôles devrait être du même ordre de grandeur.

L'analyse des projets montre une concentration thématique sur les secteurs TIC et image/multimédia, énergie, santé, biotechnologies, aéronautique et transports – qui recueillent plus des trois quart des crédits. Cette concentration est conforme aux principaux enjeux de l'économie française.

4. La politique des pôles de compétitivité sera poursuivie en tenant compte des premiers retours d'expérience

¹ chiffres 2005 pour ANR et Oseo Anvar

En fonction de l'expérience acquise lors de cette première année, le pilotage de la politique des pôles de compétitivité sera poursuivi selon les priorités identifiées par les acteurs de terrain :

- ***Poursuivre l'effort de simplification***

Après le regroupement des moyens des 6 ministères dans un seul fonds unique, mesure forte et très appréciée, il convient de poursuivre dans la voie de la simplification avec des mesures simples et concrètes qui seront mises en place rapidement :

- donner une meilleure visibilité aux pôles avec l'annonce des dates d'appels à projets du fonds unique dès le début d'année ;
- améliorer la coordination entre les appels à projets du fonds unique et ceux de l'ANR ;
- recentrer les commissions des financeurs, pour renforcer leur rôle de conseil et faciliter la mobilisation des moyens des collectivités territoriales ;
- simplifier les modalités d'accès aux avantages financiers zonés.

- ***Inciter les pôles à se coordonner***

Le choix fait en faveur d'une labellisation large a conduit à la création de pôle ayant des thématiques proches ou complémentaires. Dès lors que les pôles ont atteint une certaine maturité, il est maintenant nécessaire de les inciter à se coordonner pour développer des actions communes. Il convient de renforcer la visibilité internationale des principaux pôles de chaque secteur et d'encourager des partenariats nouveaux pour garantir une utilisation optimale des fonds publics.

- ***Accélérer le développement international des pôles de compétitivité***

Avec l'aide des pouvoirs publics les pôles de compétitivité, une fois constitués et consolidés, doivent constituer des partenariats internationaux, afin de renforcer leur rôle de terre d'accueil des investissements étrangers et de développer les capacités d'exportation des entreprises parties prenantes aux pôles. La France a présenté la politique des pôles de compétitivité au Conseil Compétitivité d'avril dernier en Autriche devant l'ensemble des partenaires de l'Union européenne qui ont manifesté leur intérêt pour cette démarche et leur souhait d'y être associé. D'ores et déjà, des projets de coopération avec des entreprises et organismes de recherche situés en Allemagne au Japon au Canada et au Portugal ont été identifiés par certains pôles à la suite de missions effectuées dans ces pays.

- ***Associer aux pôles les financements et les compétences du capital risque et du capital investissement***

L'une des vocations des pôles est de constituer un milieu innovant permettant à des financeurs de détecter les projets et de faire connaissance avec leurs porteurs. Les pôles doivent donc impliquer activement le capital risque et le capital investissement dans le financement des projets et plus généralement dans l'ensemble de services qu'ils proposent aux entreprises et en particulier aux TPE et PME. Le Gouvernement sensibilisera les investisseurs en capital risque

et les pôles aux avantages mutuels qu'ils peuvent tirer d'un rapprochement de leurs activités. C'est notamment l'objectif des forums de financement et de l'innovation qui sont organisés en région depuis le début 2006 et qui seront poursuivis jusqu'en 2007 ; ces forums permettent une mise en relation des entreprises innovantes avec les investisseurs en s'appuyant sur les pôles de compétitivité.

- ***Renforcer l'évaluation des pôles de compétitivité***

A l'issue de cette première année de fonctionnement, les pôles seront invités à mettre en place des procédures annuelles d'évaluation de leur fonctionnement, afin de pouvoir piloter en continu le dispositif.

** *

*

Les pôles de compétitivité constituent une réponse dynamique forte dans un contexte de compétition internationale accrue.

Le premier bilan des pôles montre que l'élan suscité par l'appel à projets pour la labellisation de ces pôles se poursuit : la majorité des pôles remontent des projets de qualité, et les pouvoirs publics ont mis en place les moyens attendus, tout en recherchant en permanence la simplification des procédures.

Par les synergies qu'ils permettent sur l'activité « amont » de R&D, les pôles doivent générer des activités commerciales fortes des PME comme des grandes entreprises sur le marché mondial, et donc de l'emploi.

Le succès de cette politique industrielle novatrice contribue à l'orientation favorable des indicateurs économiques français : amélioration de la croissance, reprise des investissements manufacturiers et hausse attendue des dépenses de R&D²

² Une étude de la Commission européenne rendue publique le 23 août anticipe une hausse de 5% par an des dépenses de R&D dans l'Union européenne et place la France dans le trio de tête des pays européens pour les intentions d'augmentation de la R&D déclarées par les entreprises.